

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2021/05

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre les travaux d'eaux usées au lieu dit Savernaz ;

ARRETE

Article 1 :

Du mercredi 10 février au vendredi 26 mars 2021 inclus, la circulation des véhicules se fera en alternat sur la route départementale n°20 au lieu dit « Savernaz ».

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise GERVAIS GILLES.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de MARIGNIER - SAINT JEOIRE,
- A l'entreprise GERVAIS GILLES,

A Saint Jean de Tholome le 4 février 2021,
Le Maire,

Sabrina ANCEL

